

VIDE GRENIER REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Vide –Grenier Organisé par l’association « Just-Ado-It », et réservé strictement aux particuliers.

Art.2 : Situé sur la place Camélinat, entre la rue d’Alsace et l’avenue Louis Barrault et avenue de la République entre la rue des écoles et la sortie de la clinique.
Horaires : 9h à 19h. Installation de 8h à 9h. Remballage à 19h.
Tarif : 15 euros les 2 (deux) mètres linéaires sans véhicule sur l’emplacement.

Art.3 : Formulaire sur demande à « justado.it15@gmail.com ou 06.41.75.58.18. Il doit être adressé complété et signé avec la mention « lu et approuvé le règlement », accompagné de la photocopie de la pièce d’identité et du paiement par chèque à l’ordre de « just-ado-it » avec le nombre de mètres désiré.

Art.4 : Inscription doit être reçue avant le 15 octobre. Pas de remboursement en cas de désistement après le 15.

Art.5 : Suivant la réglementation, Les exposants doivent être majeurs et domiciliés en Seine-Saint-Denis.
Les exposants s’engagent à ne vendre que des objets personnels usagés.
Chaque exposant apporte son matériel : aucun étal, table, tréteau ou parapluie ne sera fourni.

Art.6 : À partir de 9h, aucun véhicule ne pourra circuler ni stationner dans le périmètre de la manifestation, selon l’arrêté, sous peine de contravention et ce jusqu’à 19h.

Art.7 : tout exposant est tenu de décliner son identité à son arrivée où un numéro de stand lui sera délivré. La personne qui tient le stand doit être la même que celle qui a réservé avec sa pièce d’identité. Chaque exposant se doit de respecter les surfaces attribuées.

Art.8 : produits interdits à la vente : armes, animaux, nourriture, boissons, objets neufs, ainsi que tout ce qui présente un caractère pornographique ou violent ou un danger. Jeux de hasard interdits.

Art.9 : Les exposants sont tenus de surveiller leur stand. Les organisateurs ne sont pas responsables en cas de vol ou de dommages causés à leurs articles ou de blessures. Les exposants doivent laisser leur emplacement propre.

Un tri sélectif sera mis en place tout au long de la manifestation, merci de le respecter.

Art.10 : Les organisateurs sont dans l’obligation de faire retirer tout ce qui sera non conforme à ce règlement et de faire remballer un exposant ne respectant pas ce règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou compléter ce présent règlement si nécessaire

En signant votre bulletin d’inscription, vous déclarez par là même adhérer aux clauses de ce présent règlement.

PARTIE À NOUS RENVOYER

Impérativement avant le 15 octobre

Accompagnée de la photocopie de votre pièce d'identité (si pas encore fournie)
et d'un chèque à l'ordre de « association just-ado-it ».

Par courrier à : Association Just-Ado-It 48 avenue du 14 juillet 93600 Aulnay-sous-bois.
Le numéro de votre stand vous sera remis à votre arrivée.

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse électronique :

Liste des articles à exposer :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé le règlement ».

